

Le jour du by neuf floreal a sept heur du
matin lan mil sept cent quatre vingt quatorze
lan deuxieme de la Republique francoise
par devant moy mesme le person officier
public de la Commune De feivel Departe
ment Des Cotes Du nord le trent Decembre
mil sept cent quatre vingt douze pour
recevoir les actes destine a Constater les

Les naissances les mariages et le Dées des
Citoyens est comparés en la Salle publique
de la maison Commune de Servel le Citoyen
jacques famel Cultivateur le quel accompagné
de marguerite lequelle et olive le goaveguer
de la Dite Commune de Servel les quels ont
declaré a moy mes le jerson que jean famel
Cultivateur âgé de soixant et dix neuf ans
veuf de marie le goff est decédé le huit
floral a huit heur du matin dans son dom
mobilier au Convent de gnyomar frery de
Coatquis Doyne Cette Déclaration que les
Dites Citoyennes ont declaré je me suis sur
le Champ transporté au lieu de le domicile
je me suis assuré du Dées du dite jean famel
J'ai dressé le present acte que le dite
jacques famel fils du dite decédé a signé
avec nous et la Dites marguerite lequelle
et olive le goaveguer ont declaré ne savoir
signer faite a la maison Commune de
Servel le dite jour mois et an Cides sus
jacques famel
officier public

Après avoir prié leur procureur de l'acte mariage
Entre Jean Samuel âgé Environ trente sept ans Dela
Paroisse de Serval fils de Deffuncts Mathieu Samuel
Et michette utai, sa pere & mere, & Marie Logo
De cette paroisse âgée Environ dix ou sans, fille
De François Le golf & Laurance Masrel aussy leur
pere & mere Et apres que leur trois proclamations
De bans ont esté faites Entrecure en presence de
grande messe tant en la paroisse de Serval
Paroisse le quatrieme Dimanche du mois de Octobre
Environ le premier jour de novembre feste de
tous les saints Et le premier Dimanche de l'indit
mois selon le Certificat du Sieur Leclerc
Du dit Serval en date du treize de ce present
mois signé Jacques le chevalier Recheu
De serval, queu Ome de Floreuz le vingt quatre
Le trentesme de Octobre Et le premier novembre
Present mois sans que soit venu à connoissance
De part ny d'autre auz Enjehoueurs
ny Civil ny Canonique de Contracter entre
parties legitiment mariage, Jay

68-2
Vous signé Lecteur de ploulech spirituellement Interogé
Le dit Jan Samel & la Dite Marie le goss & de
Leurs Consentements mutuel Exprimés par paroles
De present leur ont conjoint légitime mariage en
face de notre mère & Sainte Eglise & leur a été
Donné la Bénédiction nuptiale Jntro missam par
Le sieur Robin prestre à ploulech le quinze novembre
mil sept cent quarante cinq En presence
de Françoise le goss sœur d'icelle dite Marie le
goss, yves de meud, guillaume martin et
yves le Bonand, Jan Rolland & plusieurs
autres qui signent François Le Goss
Guillaume martin p. le prestre
J. Marie & Jan Doffe
avec l'aun prestre Recteur de ploulech

Marie françoise le goff fille Legitime de francois le goff et
Laurence Tasse. Les peres et mere menagers demourants a
St. Geren. En cette paroise le Neufieme jour d'Avril mil
Sept Cent Vingt Sept a' Elle. Le même jour baptisée sur les
saints fonts baptismaux de l'Eglise paroissiale de ploulec'h

par le soussigné Recteur. parain & maraine ont été
François Gué & Marie Le Goff dont le premier signe.

Signature François Le Goff

Ch. Coadalan D^r de ploutiche

signent. J. M. G. ... que u

7
5

Honorable femme Marie Le Goff de cette paroisse
âgée d'environ quarante-trois ans s'est rendue dans la
Communione de Notre Seigneur la Sainte Eglise le treize
mars mil sept cent soixante-quatorze a été
enterrée le quinze dans le cimetière de l'Eglise
Paroissiale de Serval en présence de son
beau veuf de Jacques famel son fils qui signent, de ses
autres enfans et d'un grand concours de parens et au
qui ne signent.

Le Curé de Serval
Guy Le Goff
Jacques ...
Jacques Derrien Recteur
de Serval.